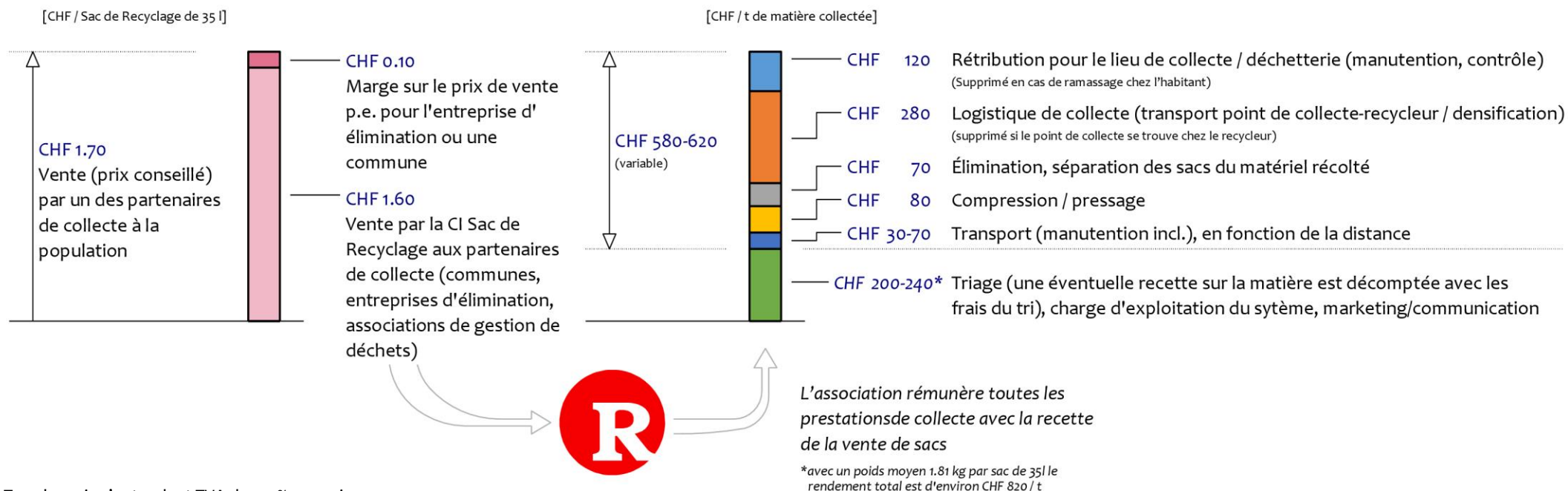


Recettes de la vente de sacs

Rémunération des prestations des partenaires de collecte/du système (communes, partenaire d'élimination, associations de gestion de déchets, entreprise de tri)



Tous les prix s'entendent TVA de 7.7 % comprise

La recette de la vente de sacs repose sur une taxe dépendante du volume (CHF / sac de 35 l). Les rémunérations sont en revanche fonction du poids de la matière collectée.

Il existe ainsi un lien direct entre le prix du sac et son poids, susceptible de varier fortement. Si un sac est léger, il peut en résulter un excédent pour le système, alors qu'un sac trop lourd conduira à une sous-couverture des frais.

Le coût pour l'exploitation opérationnelle du système et marketing/communication ne peut pas être exclusivement couvert par l'excédent de recettes de la vente de sacs. Pour cette raison, l'association dépend des contributions de soutien de ses sympathisants. A cet effet, des entretiens sont menés avec différents groupes d'intérêts (organisations, entreprises, associations).

Le système de collecte «Sac de Recyclage» n'a pas d'objectif commercial ni de but lucratif. C'est pourquoi la forme d'organisation choisie est une association.

Exemple de cas «Vente et reprise par la commune»

Une commune propose le «Sac de Recyclage» dans son centre de collecte communal, qu'elle gère elle-même.

Ce système **n'engendre pas de frais directs** pour la commune, les coûts consécutifs étant financés en amont par la taxe sur le sac, selon le principe du pollueur-payeur, pour chaque utilisateur. Le retrait, par le recycleur, de la matière collectée au centre communal est également gratuit. La commune «gagne» en revanche 10 centimes par sac vendu et CHF 120 par tonne de matière collectée pour le travail fourni dans le centre de collecte.